

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SAINTE AGATHE, 22/12/2016**

PRESENTS :

MM. LAFAY, COUPERIER, Mme LAFORET, MM. CHAMBON, BARGEON, BOULAY, MORILLAC, Mmes BRUNEL, BARGE, SECHAL, MM GENEST, DUBOST, Mmes GAMEIRO, MM. GOUTTE, PERCHE, Mme BASSET, MM. BALISONI, FAYET, CORNET, POMMERETTE, DELAIRE, GUYONNET.

(22 présents, 5 absents et 3 pouvoirs)

Absents :

Mme LEBREF

M. GADOUX

M. SAINT ANDRE

M. QUENIN

Mme GIRY

Pouvoirs :

Mme PERRIN représentée par M. JP DUBOST

Mme SOANEN représentée par Mme GAMEIRO

Mme PERUFEL représentée par M. GOUTEE.

Techniciens : Mmes CHAMBON, CHEVALERIAS, EPINAT, FOURNIER, M. MAILHOT

17h00 : Inauguration de l'Auberge le Roc Blanc (rez de jardin de la Mairie)

Début de la séance 19H00

0 Approbation du procès-verbal des séances du 29/11/2016 et désignation de Monsieur Bertrand BOULAY comme secrétaire de séance.

1-Habitat / Urbanisme (S. PERCHE)

Programme d'Intérêt Général 1016-2021 : demandes de subventions de particuliers.

Monsieur Perche informe l'assemblée, du dépôt de 5 dossiers de demandes de subventions de particuliers dans le cadre du PIG, ils se décomposent comme suit :

- **2 943 ,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique et d'adaptation du logement à La Monnerie Le Montel ;
- **9 260,00 €** pour des travaux de résorption de l'habitat indigne et d'économie d'énergie à Palladuc ;
- **5 000,00 €** pour des travaux de mise sur le marché d'un logement locatif vacant à Celles ;
- **1 728,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement locatif à La Monnerie ;
- **10 000,00 €** pour des travaux de sortie d'insalubrité et de mise sur le marché d'un logement locatif vacant à Viscomtat.

Soit un total de subventions de 28 931,00 €.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'accorder les subventions pré citées aux propriétaires concernés.

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs.

Monsieur Perche rappelle, que suite à la délibération prise par le conseil de communauté le 19 octobre 2015 pour élaborer le PPGD, ce dernier a été travaillé. **L'annexe n°1** présente le projet. Il s'agit de formaliser le rôle de chaque acteur du logement locatif, dire qui fait quoi, et où le demandeur de logement peut se renseigner et déposer un dossier.

Cependant, il est proposé de ne pas délibérer sur ce document dans la mesure où il devra être repris dans le cadre de la future communauté de communes.

2-Enfance Jeunesse (J-F. DELAIRE)

- **Convention de gestion des garderies périscolaires**

Monsieur DELAIRE rappelle qu'en date du 11 octobre 2016, le conseil communautaire a modifié la partie Enfance et jeunesse de ses statuts afin de maintenir un Contrat Enfance Jeunesse de la CAF sur le futur territoire intercommunal. Cette modification a consisté à ajouter les garderies dans la compétence de gestion des temps périscolaires.

Ainsi la CCMT est compétente pour gérer à la fois les Temps d'activités périscolaires (TAP) et les garderies, jusqu'alors compétence des mairies.

Cependant, dans les faits, ce sont toujours les communes qui vont organiser les garderies scolaires.

Il est dès lors proposé que la CCMT signe une convention de gestion avec chaque commune afin de déléguer l'organisation des garderies à ces dernières (**cf. annexe n°2**)

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **D'approuver cette convention de gestion des services périscolaires**
- **D'autoriser le Président à la signer.**

3-Economie (O. CHAMBON, C. GENEST)

- **Entretien espaces verts Zone de Racine : choix du prestataire pour l'année 2017**

Monsieur Genest explique que le contrat d'entretien des espaces verts de la Zone de Racine avec la société ASP s'achève au 31 décembre et en attendant que la future intercommunalité se prononce sur la gestion des Zones d'activités, il est nécessaire d'avoir un contrat d'entretien pour l'année 2017.

Une demande de devis a été faite auprès de 4 sociétés : ASP, les Jardins de Pascaline à Bulhon, Fraisse Paysages à Maringues et Nature et Paysages à Riorges. Seules, 2 entreprises ont répondu :

- ASP pour un montant de 14 878,40 € HT
- Les Jardins de Pascaline pour un montant de 15 340 € HT

Monsieur GENEST propose de retenir l'entreprise ASP pour l'entretien des espaces verts de la Zone de Racine sur l'année 2017.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise ASP pour l'entretien des espaces verts de la Zone de Racine sur l'année 2017.

- **Equipement commercial Celles sur Durolle : promesse synallagmatique de bail commercial**

Monsieur Genest rappelle aux membres de de l'assemblée que la durée d'exécution des travaux est fixée à 10 mois. M. et Mme Sauzède devraient prendre possession des lieux en fin d'année 2017. En attendant la signature du bail commercial, je vous demande de m'autoriser à signer une promesse synallagmatique de bail commercial. Cette promesse a pour but d'engager les 2 parties et de fixer d'ores et déjà un loyer qui sera appliqué lors de la rentrée dans les lieux de M. et Mme Sauzède. Le loyer proposé est de 475 € HT.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Président à signer une promesse synallagmatique de bail commercial avec M. et Mme SAUZEDDE, futurs gérants.

- **Equipeement commercial Celles sur Durolle : demande DETR 2017**

Monsieur le Président propose que suite au courrier de Mme la Préfète adressé récemment aux communes et aux EPCI concernant la DETR 2017, de renouveler une demande de DETR à hauteur de 150 000 € pour le projet d'équieement commercial du bourg de Celles et de transmettre ce plan de financement.

| DEPENSES HT | | RECETTES | |
|--------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Nature | Montant | Nature | Montant |
| Construction /aménagement | 453 000 € | Etat - DETR | 150 000 € |
| Honoraires MO, bureau d'études | 67 000 € | Région - FRADDT | 150 000 € |
| | | Conseil Départemental | 120 000 € |
| | | Autofinancement | 100 000 € |
| TOTAL | 520 000 € | TOTAL | 520 000 € |

Délibération : Le conseil décide :

- De solliciter une demande de subvention de 150 000 € au titre de la Dotation d'Equieement des Territoires Ruraux 2017 (DETR)
- D'approuver le plan de financement ci-dessus.

- **Opération FISAC : demande de subventions ETAT**

Monsieur Gensest rappelle que l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en Montagne Thiernoise (FISAC) est terminée, la demande de subventions à l'ETAT peut désormais être demandée. La demande porte sur les actions suivantes et s'élève à **47 775 €**.

| Actions | Base subventionnable HT | FISAC attribué | Coût réel HT | FISAC à demander |
|--------------------------------|-------------------------|----------------|--------------|------------------|
| Etude signalétique | 13 250 € | 3 975 € | 14 880 € | 3 975 € |
| Animation de l'Opération | 30 000 € | 15 000 € | 30 900 € | 15 000 € |
| Aides directes aux entreprises | 96 000 € | 28 800 € | 138 500 € | 28 800 € |
| TOTAL | | | | 47 775 € |

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide de solliciter auprès de l'Etat une demande de subventions de 47 775 € au titre du FISAC.

Questions Diverses

- **Station-Service Chabreloche – acte de principe mode de gestion**

Monsieur DUBOST explique que le permis de construire vient d'être délivré ; aussi, les travaux pourront démarrer courant janvier. Jusqu'à présent a été évoquée très succinctement la gestion de la station-service, il sera impératif de définir en début d'année le mode de gestion.

Pour des raisons de proximité et après échanges entre la Mairie, la CCMT et la Trésorerie, la meilleure solution semble être une gestion de la station par la Mairie avec un temps agent déterminé. L'intercommunalité (Thiers Dore et Montagne) restera le propriétaire de la station. Pour se mettre en place, une convention de gestion devra être établie à l'issue des travaux entre les deux collectivités.

Monsieur DUBOST demande aux élus de se prononcer sur le principe de ce mode de gestion et de fait la rédaction d'une convention de gestion entre la future intercommunalité et la Mairie de Chabreloche.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **D'approuver la gestion de la station-service par la Mairie de Chabreloche**
- **D'acter le principe de l'élaboration d'une convention de gestion entre la future intercommunalité Thiers Dore et Montagne et la commune de Chabreloche.**

4- Tourisme (X. GUYONNET)

- **GR89® - Chemin de Montaigne : attribution des lots pour le mobilier**

Suite au groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays d'Astrée et les communautés de communes de Chamousset en Lyonnais et de la Montagne thiernoise, M. le délégué au tourisme informe que les lots ont été attribués.

La CCMT était seulement concernée par le lot 1 : conception, fourniture et pose de mobilier et signalétique directionnelle, n'ayant pas retenu le lot 2 : table de pique-nique et poubelle.

Critères d'analyse des offres : Prix 60% - Valeur technique 40%

Après réunions de la commission d'examen des offres et négociation avec l'entreprise, il est proposé de retenir l'entreprise PIC BOIS pour le lot 1 (avec options 1, 2 et 3 pour la pose) pour un montant de 4 415,16€ H.T. concernant la Montagne thiernoise.

On est en dessous de l'enveloppe prévisionnelle : 6 348€ H.T.

Annexe n°3 - DQE LOT 1 CC MONTAGNE THIernoise

Pour rappel, ce dossier a reçu un avis favorable de l'Europe et fera l'objet d'un soutien financier correspondant à 80% des dépenses éligibles via le LEADER 2014-2020.

Une lettre de commande va être transmise au prestataire pour enclencher la mise en fabrication et pouvoir faire le règlement en direct.

- **Entretien des sentiers de randonnée intégrant le topo-guide « Balades en Montagne Thiernoise » et du GR89 : convention 2017**

La convention triennale avec Inserfac, relative à l'entretien des sentiers de randonnée pédestre, est arrivée à son terme le 10 décembre 2016.

Il est proposé de signer une convention annuelle pour 2017 avec l'association INSERFAC, le temps d'organiser cette action à l'échelle de Thiers Dore et Montagne à partir de 2018.

Délibération : Après avoir délibéré, le conseil :

- **Décide de confier l'entretien des sentiers de randonnée de la Montagne Thiernoise et du GR89 Chemin de Montaigne à l'association INSERFAC pour l'année 2017.**

5-Culture (S. FAYET)

- **Événements divers : dates à venir**

Monsieur le vice-Président en charge de la culture énonce les événements à venir :

LECTURE ET CONTE/JEUNE PUBLIC 3-8 ANS

Mercredi 25 janvier à 15h30 à la bibliothèque de La Monnerie-le-Montel

« L'eau » par l'Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez

SAMEDI DE L'ESPACE TOURISTIQUE

Samedi 28 janvier à 10h

Les communautés familiales agricoles avec Michel Sablonnière

SPECTACLE MUSICAL ET HUMOUR/ADOS-ADULTES

Dimanche 29 janvier à 15h à la salle Fernand Bernard à Chabreloche

« On n'est pas là pour twister » par la Compagnie La Fée Mandoline

6-Questions diverses

- Forum des associations :

Monsieur le Président propose qu'un sondage soit réalisé pour savoir si les associations sont partantes pour organiser et s'investir dans un forum des associations en 2017.

- Ferme Intercommunale de Chandalon :

Monsieur PERCHE informe que la réception du chantier de la ferme intercommunale s'est tenue ce jour. Aussi, il propose au conseil que la voie débutant au carrefour de la D86 desservant la Résidence Chandalon et le bâtiment, sur les communes d'Arconsat et de Chabreloche soit reconnue d'intérêt communautaire.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité que la voie citée ci-dessus soit une voirie d'intérêt communautaire.

- Intercommunalité :

Il a été demandé à Monsieur le Président de répondre quant à l'organisation de la nouvelle intercommunalité, et plus particulièrement sur les locaux. Questionné sur la fiscalité, Monsieur CHAMBON a parlé d'une augmentation à venir compte tenu du lissage à effectuer sur les différents territoires.

En conclusion de cette dernière séance, Monsieur CHAMBON a tenu à remercier chaleureusement son prédécesseur Monsieur Paul RODIER, vices-Présidents, l'ensemble des élus communautaires, le personnel de la CCMT pour leur implication dans leur travail tout au long de ces années.

Fin de la séance : 20H30

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 Projet PPGD

ANNEXE 2 Convention

ANNEXE 3 DQE – LOT 1